



Rhône-Alpes, Savoie
Saint-Nicolas-la-Chapelle
Les Revines

Barrage des Mottets et prise d'eau du Flon

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73004014

Date de l'enquête initiale : 2016

Date(s) de rédaction : 2017

Cadre de l'étude : enquête thématique départementale Patrimoine hydraulique des Pays de Savoie

Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : barrage

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé

Réseau hydrographique : L'Arly ; bassin-versant de l'Arly-Doron-Chaise

Références cadastrales : 2016. Le barrage des Mottets se trouve sur l'Arly entre la parcelle B 1068 (Saint-Nicolas-la-Chapelle) et A 1177 (Crest-Voland). La prise d'eau du Flon se trouve au niveau de la parcelle C 788 (Saint-Nicolas-la-Chapelle) et M 34 (Ugine).

Historique

Le barrage des Mottets est imaginé par la Société d'Électrochimie, d'électrometallurgie et des Aciéries électriques d'Ugine (SECEMAEU) pour alimenter la centrale des Mollières située à Ugine. Le 7 juin 1947, EDF se substitue à la SECEMAEU pour la concession de la chute de l'Arly. Celle-ci comporte deux prises d'eau : une sur l'Arly un peu en amont du pont des Mottets et une plus petite sur le Flon. Par décret du 29 juillet 1950, les travaux d'aménagement et d'exploitation de la chute de l'Arly sont déclarés d'utilité publique et concédés à EDF. Les travaux d'aménagement sont achevés en 1950. Actuellement, le barrage des Mottets et la prise d'eau du Flon sont toujours en fonctionnement.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle ()

Dates : 1947 (daté par source)

Description

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-œuvre, mise en œuvre et revêtement : béton

Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée

Type(s) de couverture : terrasse

Énergies : énergie électrique : produite sur place

Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

Statut, intérêt et protection

Le barrage se trouve en contrebas de la route départementale n°1212.

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **FR.AD073, S133, 1946-1971.**
FR.AD073, S133, Fonds de la Préfecture : Transports, Énergie, Service hydraulique. Énergie. Production électrique. Chutes - ARLY (l') - Mottets (les), Ugine, 1946-1971.
AD Savoie : S133

Bibliographie

- **La Houille Blanche, 1954.**
La Houille Blanche, janvier-février 1954.

Annexe 1

Les projets d'aménagements hydroélectriques envisagés par la Société d'électrométallurgie d'Ugine dans le haut Val d'Arly.

La chute du Nant Rouge

En 1906, la Société anonyme d'électrométallurgie d'Ugine procédés Paul Girod envisage de construire une centrale hydroélectrique à la confluence du Nant Rouge et de l'Arly (commune de Notre-Dame-de-Bellecombe). Pour cela, elle acquiert le moulin du Nant Rouge situé en amont (IA73003981). En juillet 1908, le tribunal d'Albertville lui adjuge des droits sur le ruisseau des Fontaines. Le 13 décembre 1913, Paul Girod demande officiellement l'autorisation de dériver le Nant Rouge et le Nant du Milieu au moyen de deux barrages. Elle est accordée par arrêté du 5 juillet 1915 mais le délais de deux ans pour réaliser les travaux n'est pas respecté. Par la suite, la société d'électrochimie, d'électrométallurgie et des aciéries électrique d'Ugine envisage d'équiper la chute car en avril 1917, elle acquiert de la commune de Notre-Dame-de-Bellecombe de nouveaux terrains le long du Nant Rouge. La centrale ne sera jamais construite (FR.AD073, 82S12 ; FR.AD073, 82S23 ; FR.AD073, 43SPC3 ; FR.AD073, S1364).

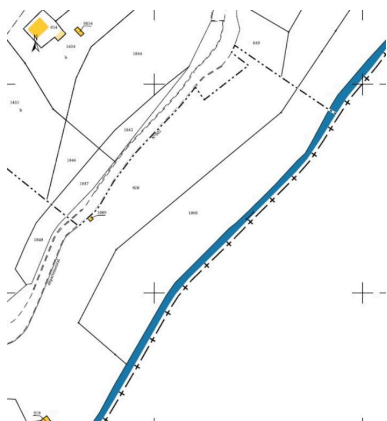
Aménagement de la vallée de la Giettaz

Le 21 juillet 1930, le président du Comité des sites et monuments, vice-président du Touring Club de France, écrit au Préfet de la Savoie pour exprimer ses craintes et demander des précisions concernant un projet de construction d'un grand barrage pour transformer la vallée de la Giettaz en lac artificiel envisagé par la Société d'électrométallurgie d'Ugine pour ses besoins hydroélectrique. Il précise que "Si ce projet se réalisait, il y aurait un centre de pâturage et de tourisme qui serait gravement compromis et on s'en alarme d'autant plus, que ce pays se développe actuellement au point de vue touristique". Dans une lettre de réponse, le Préfet le rassure en précisant qu'il ne s'agit que d'un projet de petit barrage, noyant une superficie très faible ne pouvant nuire en aucun cas au paysage et aux pâturages. Ce barrage ne sera jamais réalisé (FR.AD073, S153).

La chute des Mottets

Alors que la Société d'électrochimie, d'électrométallurgie et des aciéries électrique d'Ugine envisage d'aménager la chute de l'Arly qui comporte le barrage des Mottets et la centrale des Mollières (IA73004014), elle prévoit également d'équiper la chute supérieure, appelée la chute des Mottets. Ce projet prévoit la construction de deux prises d'eau sur la commune de Flumet, une sur l'Arly au lieu-dit la Frassette et une autre sur l'Arrondine au lieu-dit Manant. La centrale est prévue au niveau du barrage des Mottets. Après la nationalisation, le projet est repris par EDF. Il est déclaré d'utilité publique par décret du 29 juillet 1950. En 1969, le projet de la chute des Mottets est abandonnée en raison du cout élevé des ouvrages à réaliser. EDF décide à la place d'augmenter la chute de l'Arly en ajoutant un troisième groupe à la centrale d'Ugine et en modifiant la prise d'eau sur le Flon (FR.AD073, s133 ; FR.AD073, J1706).

Illustrations



Cadastré actuel, 2016.
IVR84_20177300869NUCA

Vue du barrage des Mottets.
IVR84_20177300870NUCA



Le barrage des Mottets vu
depuis la route départementale.
IVR84_20177300871NUCA



Bâtiment situé au bord de la route
départementale. Il est relié au
barrage des Mottets par un câble qui
permet de descendre du matériel.
IVR84_20177300872NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Patrimoine hydraulique de la Savoie : présentation de l'étude départementale (IA00141274) Rhône-Alpes, Savoie, Savoie

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Paysage du bassin-versant de l'Arly-Doron-Chaise (IA73003968)

Auteur(s) du dossier : Clara Bérelle

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Assemblée des Pays de Savoie



Cadastre actuel, 2016.

IVR84_20177300869NUCA

© Ministère des finances, CIDEF, Service du cadastre
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du barrage des Mottets.

IVR84_20177300870NUCA

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
communication interdite, reproduction interdite



Le barrage des Mottets vu depuis la route départementale.

IVR84_20177300871NUCA

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment situé au bord de la route départementale. Il est relié au barrage des Mottets par un câble qui permet de descendre du matériel.

IVR84_20177300872NUCA

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation